

Questions orales

L'hon. M. Andras: J'aimerais examiner très soigneusement cette deuxième question. Cela dépend beaucoup de la catégorie à laquelle ils ont déclaré appartenir en entrant au Canada. S'ils sont entrés en visiteurs et demandent maintenant le statut d'immigrants reçus, ce sont eux probablement que touche l'abrogation de l'article 34.

L'INTERDICTION AUX VISITEURS DE DEMANDER LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU—LES CAS PÉNIBLES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il a cherché à savoir quel est le nombre de visiteurs pris de cette façon, quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent et combien d'entre eux ont été attirés ici par de prétendus conseillers en immigration.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'informe le ministre qu'il conviendrait mieux que ces renseignements soient communiqués à la Chambre par une déclaration à l'appel des motions plutôt qu'en réponse à une question.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer respectueusement que j'espérais ne pas trop en demander. Puis-je demander au ministre s'il a fait tenir une enquête pour déterminer le nombre de personnes intéressées ainsi que le nombre de celles ayant éprouvé des difficultés du fait de cette nouvelle loi?

L'hon. M. Andras: Nous recevons actuellement des instances de la part de groupes organisés et je pense connaître sous peu le nombre des intéressés. J'ignore si nous apprendrons tous les détails mais nous obtiendrons certainement une indication de l'importance du problème. Quant à la deuxième partie de la question nous avons effectivement reçu des instances d'organisations au sujet de personnes se faisant appeler conseillers en immigration.

L'INTERDICTION AUX VISITEURS DE DEMANDER LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il suivra la suggestion émise il y a un instant par monsieur l'Orateur, et se prononcera, pas nécessairement dans un jour ou deux mais d'ici une semaine, au sujet de la situation qu'il a découverte lorsqu'il a voulu répondre devant la réaction des conservateurs contre l'immigration?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous nous engageons dans un débat. La présidence donne la parole au député d'Egmont pour une dernière question supplémentaire. Les députés reconnaîtront que, puisqu'il ne reste plus que dix minutes d'ici la fin de la période des questions et vu le nombre des députés qui cherchent instamment et ostensiblement à aborder d'autres sujets, nous

[M. Alexander.]

devrions, me semble-t-il, leur donner la possibilité de poser leurs questions.

L'INTERDICTION AUX VISITEURS DE DEMANDER LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU—LE CAS DES INTERDITS DE SÉJOUR PASSIBLES D'EMPRISONNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il indiquer les mesures prises par son ministère afin d'aider les gens qui seront peut-être obligés de retourner dans un pays où, pour des raisons politiques, ils seraient amenés à subir de longues peines d'emprisonnement par suite de ce nouveau règlement? Existe-t-il une politique concernant les personnes de cette catégorie?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La plupart des personnes se trouvant dans cette situation ont interjeté appel auprès de la Commission d'appel de l'Immigration, mais assurément, le principe général veut que s'il apparaît clairement qu'ils encourrent, en retournant dans leur pays d'origine, des poursuites et des peines de caractère politique, ils seront considérés comme réfugiés ou comme des cas particulièrement difficiles et nous nous efforcerons assurément de revoir leurs dossiers. Je dis ceci sans prendre aucun engagement personnel.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donnera la parole au député de Mackenzie pour une dernière question supplémentaire sur le sujet, mais, je le répète, j'insiste pour que les députés s'efforcent de limiter le nombre de questions supplémentaires, car nous ne progressons certainement pas beaucoup lorsqu'on ajoute à chaque question cinq ou six questions supplémentaires ou davantage. Si les députés souhaitent qu'au cours de chaque période quotidienne de questions, nous choisissons quatre ou cinq sujets sur chacun desquels on pourrait poser une douzaine de questions supplémentaires, la tâche sera plus facile pour la présidence, mais je ne crois pas que cela donne satisfaction aux députés.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, comme une conférence sur la piraterie aérienne est actuellement en cours, je voudrais demander au ministre si la déclaration qu'il vient de faire ne contredit pas certains critères susceptibles d'être imposés aux négociateurs à cette conférence, ou si on ne verrait pas des implications politiques dans le fait qu'une personne veuille se rendre dans tel ou tel pays.

• (1140)

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, à mon avis il n'y a aucun rapport, mais si j'ai pu laisser entendre le contraire, je voudrais faire clairement comprendre que je n'ai pas cela à l'idée en ce qui a trait au problème de la piraterie aérienne.